

Voir Délos et mourir:

La gestion de la mort interdite dans un sanctuaire grec à travers les sources épigraphiques et les données archéologiques

See Delos and die: The management of forbidden death in a Greek sanctuary through epigraphic sources and archaeological data

Veja Delos e morra: A gestão da morte proibida em um santuário grego através de fontes epigráficas e dados arqueológicos

RESUMÉ

La mort dans l'Antiquité grecque a déjà fait l'objet de nombreuses études, à travers l'histoire, la religion, l'archéologie ou l'anthropologie. De la mort héroïque étudiée par J.-P. Vernant aux considérations taphonomiques récemment rassemblées par J. Bradbury dans un travail collectif, en passant par les morts violentes analysées par Ph. Charlier, on remarque qu'en dépit des nombreux croisements interdisciplinaires réalisés, jamais n'a été menée aucune réelle confrontation des sources textuelles avec les autres champs d'études habituels. En nous appuyant sur l'exemple de Délos, le célèbre sanctuaire d'Apollon à l'époque hellénistique où il était interdit de mourir, nous étudierons la gestion de la mort dans cette île. Où enterrer les cadavres «illicites», comment gérer les morts accidentelles? En examinant minutieusement le vocabulaire du champ sémantique de la mort dans les sources épigraphiques déliennes et en portant une attention particulière aux témoignages funéraires encore en place, on mettra ainsi en exergue les stratégies funéraires de la cité et du sanctuaire de Délos, où même les morts obéissent à la volonté d'Apollon.

Mots-clés: Délos – Sanctuaire – Mort illégale – Pratiques funéraires – Taphonomie

ABSTRACT

Death in Greek antiquity has already been the topic of many studies, through history, religion, archeology or anthropology, for example. From the heroic death investigated by J.-P. Vernant, to the taphonomic considerations recently gathered by J. Bradbury in a collective work, through violent deaths analyzed by Ph. Charlier, we note that despite the many interdisciplinary crosses carried out, no attention has been really paid to the confrontation of written sources with the other usual fields of study. By relying on the example of Delos, the famous sanctuary of Apollo in the Hellenistic period where it was forbidden to die, we will study the management of death in this island. Where to bury «illicit» corpses, how to handle accidental deaths? Thorough examination of the vocabulary within the semantic field of death in the Delian epigraphic sources and paid attention to particular funerary evidence still in place, we will highlight the strategies of dealing with death of the city and the sanctuary of Delos, where even dead people obey Apollo's will.

Keywords: Delos – Sanctuary – Illegal death – Funeral practices – Taphonomy

RESUMO

A morte na antiguidade grega já foi tema de muitos estudos, por meio da história, da religião, arqueologia ou antropologia, por exemplo. Desde a morte heroica investigada por J.-P. Vernant, até as considerações tafonômicas recentemente reunidas por J. Bradbury em um trabalho coletivo, incluindo as mortes violentas analisadas por Ph. Charlier, notamos que, apesar dos muitos cruzamentos interdisciplinares, nenhuma atenção tem sido realmente dada ao confronto de fontes escritas com os outros campos usuais de estudo. Contando com o exemplo de Delos, o famoso santuário de Apolo no período helenístico, onde era proibido morrer, estudaremos a gestão da morte nesta ilha. Onde enterrar cadáveres “não autorizados”, como lidar com mortes acidentais? Examinando o minucioso do vocabulário dentro do campo semântico da morte nas fontes epigráficas de Délos e dirigindo atenção particular às evidências funerárias in loco, destacaremos as estratégias para lidar com a morte da cidade e do santuário de Délos, onde até as pessoas mortas obedecem ao desejo de Apolo.

Palavras-Chave: Délos – Santuário – Mortes “ilegais” – Práticas funerárias – Tafonomia.

* Doctorat en grammaire comparée à l'École Pratique des Hautes Études : «Recherches en épigraphie délienne, la terminologie des la parure». Habilitation à Diriger des Recherches en archéologie à l'Université Rennes-2 : «Les mots et les choses. Sources textuelles et culture matérielle».CV: <https://cnrs.academia.edu/ClarissePretre>



L'archéologie classique européenne a longtemps marqué de son empreinte notre façon d'aborder les problèmes du funéraire.¹ Ainsi, jusqu'aux années 1980-1985, la majorité des réflexions reposaient sur certains présupposés qu'on considérait prouvés. On postulait l'existence d'un rapport uniforme entre la société des vivants et celle des morts où la décoration et la taille d'une tombe reflétait forcément un statut social correspondant: ainsi, on déduisait qu'un monument funéraire richement orné renfermait un défunt fortuné (Dubisch, 1989). On posait une adéquation quantitative entre le monde des vivants et celui des morts: dans la Grèce archaïque, le nombre de tombes aurait ainsi reflété une réalité démographique² (Snodgrass, 1980, p. 22-24 et 43). Enfin, en considérant par exemple que la crémation avait été apportée par les Doriens, on soutenait une vision diffusionniste des changements de rites funéraires (Themelis, 1973; Melas, 1984).

Ian Morris le premier (Morris, 1987 et 1992) commença à envisager la question du funéraire antique sous la double influence de l'anthropologie et de la statistique: en démontant les concepts de ses prédécesseurs sur la société, il démontra qu'à l'époque archaïque, la vision antique de la mort s'articulait de façon duale: schématiquement, on avait droit à sépulture ou on n'avait pas droit à sépulture. Ce droit, réservé à une certaine classe de la société, justifiait alors une certaine uniformité des tombes: le droit à sépulture servait à lui seul de marque de distinction et la possession d'une tombe en soi devenait souvent un enjeu de pouvoir. Ainsi, les facteurs de régulation caractéristiques de la société grecque antique (saisons, cités, cultes, genres, classes sociales, etc.) trouvaient également une répercussion dans les pratiques funéraires. Pour l'époque classique puis hellénistique néanmoins, les fouilles menées dans les nécropoles et les analyses stylistiques contextualisées des monuments funéraires ainsi que les réflexions menées autour de l'eschatologie permirent à Morris de nuancer cette dichotomie archaïque en abordant la question sociétale d'un point de vue anthropologique, et en se recentrant sur la compréhension du système funéraire dans ses rituels religieux.

En général, les problématiques archéologiques liées aux pratiques funéraires reposent sur un protocole d'analyse variable et ayant une capacité d'adaptation aux différents contextes mais présentant un socle commun qui est plus ou moins le suivant (Clère et Le Dinahet, 1994): distance métrique entre lieu de vie et lieu de mort; localisation géographique du dépôt des corps (grottes, etc.); mode de dépôt des corps: sur le sol, dans une fosse, etc; délimitation du corps (absente, galets, monuments édifiés); délimitation des lieux de mort (tumulus, etc.); traitement du corps (traces de vêtements, traitement du corps proprement dit, pérennisation par l'inhumation ou au contraire destruction par incinération); objets accompagnant le corps, objets familiaux, témoins d'un passage, d'une certaine conception eschatologique.

Cette exploitation des multiples disciplines via l'alliance de la culture matérielle et des sources textuelles — épigraphiques principalement — est fondamentale pour comprendre la particularité des systèmes funéraires inscrits dans le fonctionnement religieux et civique de

¹ Eu gostaria de agradecer aos avaliadores anônimos que me permitiram melhorar meu texto.

² Snodgrass a observé que le nombre de sépultures augmentait rapidement entre 780 et 720 av. J.-C. Pour lui, cela reflétait une mortalité réelle et constituait un indice d'augmentation de la population. Ainsi, il en a déduit que la population athénienne avait augmenté de 4% par an au cours de ces 60 années. Scheidel (2003) a rectifié ces calculs.



chaque cité de la Grèce antique. C'est grâce à elle, me semble-t-il, qu'on peut dégager les grandes lignes dominantes et communes des rites dans une perspective aussi bien diachronique que synchronique.

Pour autant, il est intéressant de voir si dans l'environnement de l'île de Délos, lieu de naissance d'Apollon et Artémis, le repérage des pratiques funéraires dans les données factuelles livrées par l'étude des squelettes ainsi que dans les textes parvenus jusqu'à nous, permet d'aboutir à une situation parallèle à celles des principales cités de l'époque hellénistique ou si on contraire, le contexte historique et religieux peu ordinaire propre à l'île, conduit à dégager des traits de fonctionnement funéraire originaux. Cette étude résulte donc plus précisément de la confrontation des comptes rédigés sur pierre à l'époque hellénistique par les administrateurs du sanctuaire délien avec les données archéologiques recueillies lors de l'analyse des vestiges de squelettes exhumés de la nécropole de Rhénée (Clère et Le Dinahet, 1994).

Contexte délien

Demeurée quasiment inhabitée de la fin de l'Antiquité à nos jours, l'île a ainsi livré près de 3000 inscriptions, soit l'un des corpus épigraphiques les plus riches du monde gréco-romain. Sans retracer ici l'histoire de Délos (Bruneau et Ducat, 2005), il est nécessaire de souligner qu'au-delà de la position géographique stratégique qui valut à l'île un développement commercial croissant à l'époque hellénistique, c'est avant tout par son statut religieux qu'elle acquit sa renommée dans toute l'Égée. Les textes témoignent ainsi de la vigueur de son sanctuaire et de l'attrait politique qu'il exerce aussi pour Athènes qui prend en charge l'administration sacrée de Délos une première fois au Ve s. av. J.-C.: les gestionnaires athéniens décident alors souverainement de la politique financière de l'île et cette hégémonie se traduit aussi par une forme religieuse; c'est ainsi qu'en 426 av. J.-C., les Athéniens font procéder à une purification complète de l'île puis chassent les Déliens (de souche) de l'île quatre ans plus tard, pour motif d'impureté.

Cet événement est rapporté par Thucydide qui évoque une première purification par Pisistrate, tyran d'Athènes, dans la seconde moitié du VIe s. av. J.-C. afin d'honorer Apollon:

Le même hiver, pour obéir à un oracle, les Athéniens procédèrent également à la purification de Délos. Jadis Pisistrate, tyran d'Athènes, l'avait purifiée, mais seulement en partie, sur l'étendue de l'île que l'on découvre depuis le sanctuaire. Alors on la purifia entièrement. Voici comment l'on procéda. On enleva de Délos toutes les tombes et l'on interdit à l'avenir dans l'île tout décès et toute naissance; les moribonds et les femmes prêtes à accoucher devaient être transportés à Rhénée.³

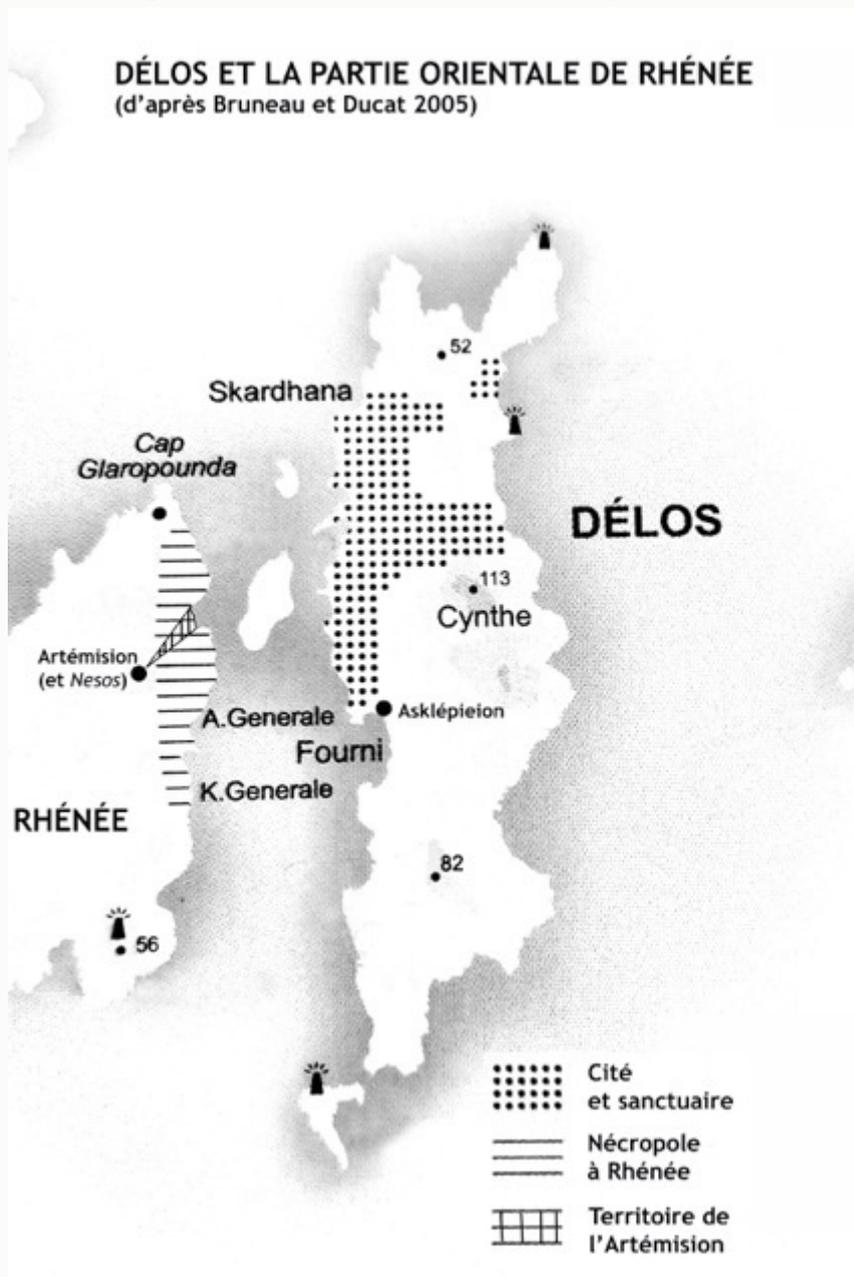
La première purification avait permis d'ôter les tombes qui étaient visibles depuis le sanctuaire, la seconde est radicale et accompagnée d'un règlement religieux: on doit enlever

³ Thucydide, III, 104. Pour une analyse de ce passage de Thucydide, cf. Prost (2010).



tous les édifices funéraires sans exception; Rhénée, île très proche de Délos,⁴ devient le lieu où les femmes doivent aller accoucher, mais surtout où tout le monde doit aller mourir, au prétexte qu'Apollon Délien avait en horreur les deux événements par lesquels s'ouvre et se clôt la vie des mortels. Cet interdit semble avoir été respecté pendant toute l'Antiquité jusqu'au Ve ap. J.-C. et présente également l'avantage de rendre Délos parfaitement sûre puisqu'impropre à la guerre qui engendre des morts.

Figure 1 - Le sanctuaire de Délos et la nécropole de Rhénée



Source: d'après Bruneau et Ducat (2005, p. 28)

⁴ Pour toutes les indications topographiques, on se reportera au plan Figure 1 de cet article ainsi qu'à ceux dans Bruneau et Ducat (2005).

Les restes des squelettes exhumés en 426 av. J.-C. sont donc enfouis de nouveau dans une fosse commune, avant que ne se mette en place une nécropole avec des tombes individuelles ou familiales à Rhénée. Cette grande île devient alors le lieu de sépulture annexe de Délos avec la nécropole qui s'étend juste en face de Délos sur la côte Est de l'île sur une longueur de plus d'un kilomètre et deux cents mètres de largeur. Encore aujourd'hui on y dénombre une cinquantaine d'autels funéraires qui ne reflètent pas le nombre total de sépultures, souvent détruites par les chaufourniers au XIXe et début du XXe s. Environ trois cents autres monuments ont été prélevés et sont conservés ou exposés dans de nombreux pays (Bruneau et Ducat, 2005, p. 267). Il y en a environ 300 autres réparties dans le monde entier.

La fosse commune purificatrice de l'année 426 av. J.-C. fut redécouverte à la fin du XIXe s. (Stavropoulos, 1898, p. 100-104; Stavropoulos, 1899, p. 66-69; Rhomaios, 1929, p. 186) et livra, outre des restes humains, une grande quantité d'offrandes (céramiques, figurines, vases de marbre, etc.). Elle était entourée d'une enceinte carrée pour une superficie totale de 500 m² environ. Au sud de la nécropole, des enclos funéraires comportaient plusieurs bâtiments, des bases de statues et des tombes à massif recouvrant des fosses maçonnées contenant des squelettes. En se fondant sur les données des fouilles et les sources historiques, il est alors logique d'imaginer que sur l'île de Délos ne subsiste plus aucune trace funéraire.

Néanmoins, l'examen des témoignages archéologiques de Délos met en évidence la présence de quelques sépultures faisant exception à la règle posant l'interdiction. Certaines tombes très anciennes ont en effet été maintenues pour des raisons religieuses car rattachées à la mythologie délienne comme le tombeau de Laodikè et Hyperokhé qu'on désigne dans la littérature sous le terme de *sema*.⁵ Il s'agit en fait d'une entaille circulaire dans le rocher et aucun ossement humain n'y a été retrouvé. Le tombeau des Vierges Hyperboréennes comportait quant à lui de la céramique et des ossements d'époque mycénienne et du Bronze récent dont l'hétérogénéité confirme de multiples emplois. Enfin, ont été conservées sur l'île les tombes dites de l'Archégésion, en référence à Anios, le fondateur mythique de la cité de Délos; elles contenaient essentiellement des vases corinthiens et cycladiques de la fin du VIIe s. av. J.-C.

D'autres tombes ont pu être oubliées lors de la création de la nécropole de Rhénée, en raison de la dispersion des éléments funéraires mais en général les seules sépultures d'âge hellénistique qu'on a pu reconnaître à Délos sont de fortune clandestine. Un squelette a été retrouvé intact dans un quartier d'habitation vraisemblablement suite à un incendie qui a ravagé l'habitat en 88 av. J.-C., lors des attaques des alliés de Mithridate contre l'île (Daux, 1969, p. 1039).⁶

L'autre cas, plus intéressant de notre point de vue, est une tombe hellénistique découverte dans un autre quartier d'habitation et dans la maison dite des Comédiens. Dans un réservoir à deux bassins aux fonds et parois recouverts de ciment hydraulique, un squelette assez bien conservé et sans mauvais traitement apparent était étendu tête au Nord (Bruneau, 1968, p. 677).

⁵ Hérodote, IV 34.

⁶ N'est pas repris ici le cas très particulier des suppliciées de Fourni, deux squelettes de femmes mortes au II^e s. ap. J.-C. par apotympanismos et jetées dans les latrines d'une maison de Délos. Nous renvoyons aux publications de Charlier et al. (2008, p. 375-385) et Charlier; Le Roy et Keyse (2008, p. 617-637).



Il paraît exclu qu'on ait affaire à une sépulture plus tardive, par exemple d'époque paléochrétienne: l'isolement de la tombe et le remploi d'un dispositif préexistant (le réservoir) dont il fallait avoir connaissance contribuent à l'interprétation d'une inhumation illicite au I^{er} s. av. J.-C. Il est alors probable qu'on n'a pas eu la possibilité de transporter à Rhénée le mourant ou le défunt qui a été soigneusement enterré à Délos avec des offrandes funéraires: après les deux catastrophes qui ont ruiné l'île⁷ en 88 et 69 av. J.-C., les habitants ont systématiquement procédé à des purifications et à un transfert collectif des morts. La tombe de fortune semble avoir été oubliée à ce moment-là, et en raison de son apparence peu commune, elle a pu passer inaperçue.

Faire parler les morts de Rhénée

En 1993, une étude anthropologique menée sur des ossements contenus dans une dizaine de sépultures mises au jour à Rhénée en 1974 et 1975 (Clère et Le Dinahet, 1994) a permis de tirer quelques conclusions sur les habitants de Délos sans qu'on puisse pour autant risquer une généralité. En effet, le bouleversement des os dans certaines sépultures collectives ainsi que l'état de conservation de certains ont rendu plus ardu le dénombrement des individus enterrés et partant, l'identification nette de certaines pathologies ou constantes physiques. Si on ajoute à cela des pillages ou des remplois tardifs, les résultats donnés sont à manier avec prudence. À l'exception de certaines caractéristiques anatomiques qui ont autorisé l'appariement de deux os longs,⁸ seule la morphologie d'ensemble a été prise en compte pour constituer des ensembles osseux: robustesse, surfaces articulaires congruentes (entre un bassin et un sacrum par exemple) ou similitudes dentaires ont été les principaux critères d'examen. Ainsi trois individus dans des sépultures différentes possédaient des deuxièmes molaires tricuspides: leur éloignement funéraire semble indiquer qu'ils ignoraient leur lien de parenté déterminé par cette particularité de la dentition. Ce sont également les dents, conservées en nombre sur les individus, qui ont contribué à la détermination de l'âge de chaque squelette. L'enquête datant des années 1990, aucune analyse ADN n'avait été menée alors.

Tenter une synthèse à partir de ces données fragmentaires est illusoire. Sur les 19 individus reconnus selon la combinaison de critères énumérés, on peut toutefois dresser une sorte de portrait-robot indicatif des individus dégagés des sépultures de Rhénée. Les adultes sont de petite taille, 155 cm pour les femmes et 164 cm pour les hommes.⁹ Tous sont graciles, les reliefs musculaires au niveau des os sont absents ou très peu soulignés et aucune marque de lésion traumatique n'a pu être mise en évidence. La majorité avait plus de 20 ans et notamment entre 25 et 35 ans. Trois individus avaient un âge supérieur à 50 ans, ce qui constitue une durée de vie plus longue que la moyenne de l'époque hellénistique, établie à 40,6 ans, les deux sexes

⁷ Pausanias, III, 23, 3-4 pour le massacre de 88 av. J.-C.

⁸ C'est le cas pour une fosse hypo-trochantérique par exemple.

⁹ Il a été établi qu'à l'époque hellénistique, la taille masculine moyenne était de 171,8 cm et la taille féminine moyenne de 156,6 cm. (Grmek, 1983).



confondus.¹⁰

La position dans la tombe n'obéissant pas à des règles systématiques, il n'est pas possible de retracer le rituel funéraire qui n'obéit pas à des règles rigides; la position du défunt n'est pas stricte; les bras sont allongés le long du corps ou repliés à angle droit.

De la même façon, même si des facettes surnuméraires situées à l'extrémité inférieure du tibia observées chez trois adultes correspondent à une posture accroupie bien connue, il est néanmoins difficile de tirer des conclusions sociales ou culturelles de ce type de station, commune à un grand nombre d'artisans, à des femmes et à des adultes âgés.

Gérer les morts anonymes

Les interdictions de naître ou de mourir dans l'Antiquité sont en général réservées à des sanctuaires de plus petite taille que celui de Délos qui abrite de multiples temples à des divinités différentes. Elles sont néanmoins rares et on peut citer une variante parallèle à Athènes, beaucoup plus tardive (10 av. J.-C.) où dans un décret lacunaire,¹¹ on dit qu'il est dans la coutume ancestrale, *πάτριον*, de ne pas enfanter ni mourir dans aucun des sanctuaires : *μητ' ἐντίκτειν μητ' ἐναποθνήσκειν*; cela relève alors du droit civique édicté par les ancêtres et non d'un motif religieux.

En dépit de l'interdiction de mourir sur l'île sacrée de Délos, il était logiquement difficile de réglementer la nature humaine au point d'anticiper chaque décès de façon à éviter d'indisposer Apollon. L'épigraphie donne de nombreux indices de la gestion des morts par les administrateurs sacrés, grâce aux comptes du sanctuaire gravés sur des stèles exposées à la lecture de chacun. On y consignait les dépenses, les recettes et toute l'intendance financière du sanctuaire, administrée par les Athéniens ou les Déliens, au gré des variations historiques. Ainsi, tous les artisans et ouvriers travaillant à réparer des temples, à désherber, à nettoyer, à fabriquer etc. qui étaient rémunérés par le sanctuaire étaient mentionnés dans ces comptes. Parmi eux, certains se sont ainsi trouvés chargés du ramassage et de l'évacuation des cadavres découverts par hasard.

En reprenant les extraits des comptes concernant ces travaux, on peut alors repérer des distinctions sémantiques qui reflètent des réalités funèbres bien différentes.

- IG XI 2, 145, l. 8-9 :

*τῶν νεκρῶν [ἐξ]αγαγοῦσιν ἐκ τῆς ἱερᾶς νήσου καὶ κατορύξασι μισθωτοῖς •Δ•
χοῖρος καθάρασθαι •Π•*

«(...) aux salariés qui ont emporté les morts hors de l'Île sacrée et les ont enterrés: 10 drachmes. Nettoyer le lieu: 5 drachmes. Purification avec un porc: 5 drachmes.»

- IG XI 2, 157, A, l. 11 :

Σ[ωσ]ιπόλι<δι> τὸν εἰς τὴν λίμνην ἐμπεσόντα ἐξελόντι δραχμαὶ •Δ

¹⁰ A ne pas confondre avec l'espérance de vie, qui compte tenu de la mortalité infantile, est inférieure à l'âge moyen des adultes au décès. Ainsi, à toutes les époques de la Grèce antique, l'espérance de vie a évolué entre 27 et 30 ans mais Isocrate atteignit l'âge de 90 ans et Sophocle le dépassa.

¹¹ IG II² 1035.



«A Sôsipolis, qui a sorti celui qui était tombé dans le lac: 10 drachmes.»

• ID 372 A, l. 106 :

τοῖς τοῦς νεκροῦς ἄρασιν τοῦς προσπεσόντας πρὸς τὴν Νῆσο[ν] • ΔΔΔ

«A ceux qui ont relevé les morts tombés devant la Nesos; 30 drachmes.»

• ID 444, A, l. 37 :

τοῖς τὰ σώματα τὰ [προσπ]εσόντα ἄρασιν ΓΗ

« A ceux qui ont relevé les corps tombés (?), 6 drachmes.»

• ID 460, fr. t, l. 71:

τοῖς ἄρα]σι σώματα τὰ προσ[πεσόντα πρὸς ---]

« A ceux qui ont relevé les corps tombés [devant ---] »

• ID 465, fr. c, l. 14 :

τοῖς ἄρασι σώμ[ατα τὰ προσπεσόντα ---]

« A ceux qui ont relevé les corps [tombés ---] »

• ID 440 A, l. 49-54 :

[τοῖ]ς ἄρασι τὸ σῶμα τὸ προσπεσὸν εἰς τὸ ΕΛΥΚΕΪΟΝ • καὶ Ἀλκίμωι? ἄραντι τὸ σῶμα τὸ προ[σπε]σὸν πρὸς τὸν αἰγιάλὸν τὸν πρὸς τῶι Ἀσκληπιείωι ΙΙ • ΚΛΕΟΛΛΛΙΩΙ ἄραντι τὸ σῶμα [τὸ] προσπεσὸν πρὸς τὴν νῆσον τὴν ἰερὰν Η • καὶ Εὐπόρωι ἄραντι τὸ σῶμα τὸ ἐκ τῆς στοᾶς τῆ[ς] [π]ρὸς τῶι Ποσιδείωι Η • Σωτηρίχωι ἀνακολυμβήσαντι τὸ σῶμα τὸ ἐμπεσὸν εἰς τὸ ὄρυγμα τὸ [π]ρὸς τῶι Ἡρακλέωι • καὶ Σώσωι ἄραντι τὸ σῶμα τὸ προσπεσὸν πρὸς τὸν αἰγιάλὸν τὸν πρὸς τῶι Θεσμοφορίωι. κοφίνων Η • σφόγγων.

« A ceux qui ont relevé le corps tombé sur le chemin pour le Leukothion ??, 3 drachmes.

A Alkimos ? qui a relevé le corps tombé sur la grève devant l'Asklépiéion, 3 drachmes et 2 oboles. A Kleo[---] qui a relevé le corps tombé devant le sanctuaire de la Nesos, 2 drachmes.

A Euporos qui a relevé le corps provenant du portique longeant le Posideion, 2 drachmes. A

Soterichos, qui a sorti de l'eau le corps tombé dans la fosse devant l'Hérakleion, 5 drachmes.

A Sôsos qui a relevé le corps tombé sur la grève devant le Thesmophorion, 3 drachmes. 2 drachmes de paniers, 1 drachme d'éponges. »

• ID 442, A, l. 204-205 :

ἐργάταις τοῖς ἄρασι τὸ σῶμα τὸ [προσπεσὸν πρὸς ---] • τοῖς ἄρα]σι τὸ σῶμα τὸ ἐκ τῆς στοᾶς τῆς παρὰ τὸ Λευκόθιον ΙΙ • τοῖς ἄρασι τὰ σώματα τὰ προσπεσόντα [πρὸς ---]

« Aux ouvriers qui ont relevé le corps [tombé devant ---]. A ceux qui ont relevé le corps provenant du portique longeant le Leukothion, 6 drachmes et 2 oboles. A ceux qui ont relevé les corps tombés [devant ---] »

Ces mentions d'actions menées sur des morts induisent une série de constatations.

La découverte de cadavres à l'identité non connue dans une île aussi petite que celle de Délos est un indice en faveur de décès concernant des individus de passage; en Grèce antique,



la tradition d'embaumeur liée à l'Égypte puis transmise ensuite à Rome n'a jamais eu cours. Les Grecs enterrant ou incinérant leurs morts,¹² ce sont les femmes de la famille qui assuraient la préparation du corps. Dans le cas des cadavres laissés à l'abandon, aucun insulaire, citoyen ou non, ne s'est enquis de la disparition de proches, de voisins, de membres de la maisonnée, et c'est d'ailleurs la caisse sacrée de Délos qui prend en charge l'évacuation de corps qu'aucune famille ne reconnaît et n'assume, comme l'indiquent les comptes du sanctuaire.

La mort de ces personnes n'est donc pas officiellement déclarée et les circonstances du trépas ne sont pas connues mais la rédaction des comptes implique pourtant une description de chaque action donnant lieu à rémunération. En jouant sur le peu de marge à leur disposition dans ces actes rigides au style strict, les administrateurs parviennent cependant à fournir des renseignements sur les conditions du décès de ces individus anonymes.

Le travail de ramassage des morts n'était pas réservé à un type d'ouvriers qualifiés: on les désigne sous la formule floue avec l'article, «à ceux qui», et dans les cas plus précis, ce sont de simples ouvriers, ἐργάται ou des manœuvres, μισθοῦτοί, payés à la journée pour l'exécution de travaux divers et répétitifs. Dans les comptes déliens, on fait effet clairement la distinction entre le travail non qualifié et les métiers d'artisans divers travaillant dans la pierre, la métallurgie, la sculpture, la gravure ou encore le bois. Les types de rémunérations sont nombreux, allant du véritable salaire aux simples rétributions quand il ne s'agit pas de corps de métiers. On comprend donc que les ouvriers sans qualification étaient dévoués aux tâches de nettoyage, d'acheminement des matériaux divers depuis le port jusque dans le sanctuaire. Il s'agissait de subalternes au service du sanctuaire qui s'occupaient également de ramasser les cadavres trouvés et qui étaient payés selon des critères mal définis; difficulté de la tâche en partant du principe qu'il est plus complexe d'extirper un corps dans un lac que de le ramasser sur une grève, état du cadavre peut-être: autant d'éléments que les comptes dans l'état actuel ne permettent pas de comprendre. Il est notable toute fois que la cité ne prévoit aucun budget pour une sépulture mais uniquement pour évacuer les corps hors de Délos. La question de la gestion des cadavres anonymes à leur arrivée sur Rhénée n'est pas évoquée dans les comptes.

L'analyse des termes employés pour désigner les cadavres peut contribuer à la compréhension des circonstances du décès de ces inconnus.

- Νεκρός est depuis les textes homériques le mot qui désigne le cadavre, l'enveloppe charnelle que la psychè a quittée.¹³ Dans notre groupe d'une petite dizaine d'inscriptions de Délos, il n'apparaît que deux fois; c'est un fait paradoxal à relever puisque le contexte pragmatique des comptes renvoie pourtant à la matérialité du corps.

IG XI 2, 145, l. 8-9: τῶν νεκρῶν [ἐξ]αγαγοῦσιν ἐκ τῆς ἱερᾶς Νήσου καὶ κατορύξασιν

¹² Les modes de sépulture sont loin d'être figés en Grèce ancienne. A Athènes entre le XI^e et le VI^e s., la cité a changé six fois de type, ce qui prouve que celui-là n'est lié ni à un apport nouveau de population ni à des conceptions eschatologiques qui auraient évolué. A l'époque classique, au V^e et au IV^e s., quand l'inhumation domine à Athènes, l'incinération est cependant privilégiée par des familles qui veulent se référer à des pratiques aristocratiques de type homérique et ainsi marquer leur appartenance à une certaine classe sociale. Par ailleurs, il n'y a pas en Grèce de doctrine officielle sur la survie de l'âme, mais tous les rites tablent sur un certain pouvoir des morts et sur certaines formes de besoins «physiques» qui expliquent en partie les offrandes funéraires placées dans les tombes.

¹³ Dans les sources écrites grecques, mourir est exprimé par le verbe ἀποθνήσκειν: le mort, au sens de celui qui vient de mourir, donc en tant qu'âme qui ira au royaume d'Hadès, est souvent désigné par le participe aoriste dérivé ἀποθανών, littéralement «celui est mort».

μισθωτοῖς · Δ · χοῖρος καθάρασθαι · Π · ψίμυθος ·

«Aux manoeuvres qui ont emporté les cadavres hors de l'île sacrée [= Nesos] et les ont enterrés: 10 drachmes. Nettoyer le lieu: 5 drachmes. Purification.»

ID 372 A, l. 106: τοῖς τοῦς νεκροῦς ἄρασιν τοῦς προσπεσόντας πρὸς τὴν Νῆσο[ν]. Δ Δ Δ

«A ceux qui ont relevé les cadavres tombés devant l'île [Nesos]; 30 drachmes.»

Il est alors indispensable de remettre en perspective ces deux seules mentions du terme νεκρός avec la topographie de Rhénée pour comprendre ce que les administrateurs ont voulu désigner ici.

La Nesos, ainsi qu'on la désigne aussi en français actuellement, est la partie sacrée de Rhénée recoupant en partie le sanctuaire le plus ancien d'Artémis qui y est implanté, au sommet d'une colline située dans la partie orientale de l'île de Rhénée. Ce sanctuaire dominait la nécropole et son vaste enclos touchait le rivage dans un endroit en formant un encastrement dans la nécropole qui s'interrompait alors sur quelques 100 mètres. C'est de ce côté que devait se trouver un débarcadère qui permettait aux pèlerins d'accoster pour se rendre sur la colline de Khomasovouni (voir plan Figure 1). On traversait donc nécessairement la nécropole de Rhénée pour aller au sanctuaire.

En reprenant ces données topographiques combinées à une lecture plus fine des inscriptions, on comprend alors ce qui s'est passé dans les deux cas de cadavres (νεκρός) ramassés à Rhénée sur la partie sacrée: il est peu vraisemblable que des pèlerins se rendant à l'Artémision au sommet de la colline soient morts en court de route. Les «cadavres emportés hors de la Nesos» et les «cadavres tombés devant la Nesos» ne sont pas des morts accidentels mais sans doute des corps qui avaient chuté lors du transport normal vers la nécropole: cette partie de la Nesos était sacrée en raison du sanctuaire d'Artémis et n'admettait pas de sépulture ni même le contact avec un mort qui souillait forcément le territoire: c'est pour cette raison qu'on a procédé à une purification. Le verbe προσπίπτειν, «tomber devant», combiné à l'usage du mot νεκρός donne une attestation indirecte de la gestion des cadavres à Rhénée et des aléas du transfert des corps: il était fort plausible que les morts, amenés de Délos, soient débarqués au même endroit que l'accès au sanctuaire de la Nesos et que quelques-uns aient pu tomber au cours du transport.

- Hormis ces deux mentions du mot νεκρός traduit ici par «cadavre», dans ce contexte des comptes, le mot σῶμα, «corps» est employé ou sous-entendu dans des périphrases avec des verbes composés sur le verbe simple πίπτω, «tomber».

Le verbe ἐμπίπτω «tomber dans» désigne les cas où les corps ont été retrouvés dans un trou d'ailleurs mentionné: εἰς τὸ ὄρυγμα τὸ [π]ρὸς τῷ Ἡρακλέωι «le trou devant l'Herakleion». L'ὄρυγμα est un trou que l'on creuse et non une cavité naturelle: on peut donc aller même jusqu'à songer à une fosse, comme à Athènes où le terme désigne la fosse dans laquelle on précipitait les condamnés à mort.

Si on examine ce qu'a fait l'ouvrier chargé de récupérer le corps, il ne s'agit pas seulement de le «lever» comme dans les autres cas: on a l'expression ἀνακολυμβήσαντι τὸ σῶμα τὸ



ἐμπεσὸν εἰς τὸ ὄρυγμα τὸ [π]ρὸς τῷ Ἡρακλέωι et l'exécutant est payé 5 drachmes. Le verbe n'est pas anodin car il désigne le fait de plonger, nager pour rapporter quelque chose qui se trouve au fond de l'eau. C'est la seule occurrence dans des sources épigraphiques (hors de Délos même) et dans les sources littéraires antiques, on ne le trouve qu'une fois pour désigner les pêcheurs d'éponges plongeant au fond de la mer.¹⁴

On devrait logiquement en déduire que la fosse creusée devant l'Hérakleion était remplie d'eau et que la personne est peut-être morte de noyade. Cependant, l'exploration archéologique n'a trouvé trace d'un trou creusé dans l'Antiquité devant le sanctuaire d'Héraklès. A Délos, la localisation de ce bâtiment mentionné dans les comptes est peu claire: deux édifices de petite taille ont permis d'identifier deux Herakleia dont l'un se trouve sur les pentes du Cynthe, la seule colline délienne, et l'autre, à l'identification plus hypothétique, au sommet de cette dernière à 115 m d'altitude (Plassart, 1928, p. 247). Le verbe «rapporter quelque chose en nageant» exclut qu'il s'agisse de ceux-là. Reste alors l'hypothèse du sanctuaire d'Héraklès à Rhénée qui correspondrait mieux si on tient compte de cette idée de fosse remplie d'eau.¹⁵

Le verbe προσπίπτω «tomber devant, sur, etc.» est un autre composé récurrent pour accompagner le mot σῶμα; il a aussi été utilisé avec les cadavres qui étaient tombés devant la partie sacrée de l'Artémision en l'île. Très employé chez les Tragiques, il apparaît également dans un contexte médical. Il désigne souvent une maladie arrivée subitement sans conséquence mortelle déclarée ensuite. Dans le corpus hippocratique, il désigne une partie anatomique affectée brutalement par un corps étranger dérangeant le fonctionnement du corps (des calculs notamment) ou comme le pharynx atteint «d'étouffement»¹⁶ mais il sert également à décrire un organe «tombant» littéralement.¹⁷

Dans les sources déliennes, il est construit avec un complément de lieu introduit par εἰς, «dans», traduit alors par «en route pour» ou «sur le chemin de», par ἐκ «hors de», quand il a peut-être fallu sortir un corps d'un bâtiment (un portique en l'occurrence) et surtout par πρὸς polysémique. La confrontation des textes souligne une cohérence sémantique dans l'usage de ce verbe qui s'applique aux corps tombés précisément devant des sanctuaires ou sur le rivage à proximité.

Nous sommes apparemment dans des circonstances de morts subites de pèlerins se rendant à un sanctuaire et non de personnes habitant sur place, qui n'auraient pas été abandonnées. Les lieux les plus intéressants sont évidemment l'Asklépieion,¹⁸ où on peut imaginer qu'il s'agissait alors d'un individu déjà malade, ou encore le Thesmophorion, sanctuaire réservé aux femmes qui nous permet de postuler sur le sexe de l'individu mort.

Il est en revanche peu crédible que tous les cadavres mentionnés sur la grève soient morts de noyade. Les études récemment menées sur les courants marins autour de Délos ont

¹⁴ Théophraste, Histoire des plantes IV, 6, 5.

¹⁵ Aucune fouille archéologique précise n'a cependant été menée en ce sens.

¹⁶ De diaeta acutorum, 10, 17 (éd. Littré).

¹⁷ Le poumon tombant sur la côte et provoquant la toux: De morbis, II, 59, 1 (éd. Littré).

¹⁸ Bruneau (1970, p. 373) explique que le lieu d'installation de l'Asklépieion au bord du rivage dans une anse très abritée des vents a pu être justifié par la nécessité de transporter par tous les temps des morts vers la nécropole. De même (p. 275-282), en se fondant sur les textes, il a démontré que le Thesmophorion se trouvait au bord du rivage.

prouvé que le niveau de la mer dans l'Antiquité était de 2,5 à 3 mètres plus bas qu'actuellement (Dalongeville et al., 2007, p. 17-28). En outre, il a été démontré que le flux marin ne portait pas les objets dérivants vers l'île (test avec flotteurs lagrangiens) mais au contraire, les en éloignait en raison de l'absence de marée fortement marquée.

Pour appuyer ce constat, on peut arguer également qu'en grec ancien, il existe des termes précis pour désigner les noyades : on peut supposer qu'une population insulaire saurait reconnaître les caractéristiques externes d'un noyé au point de le nommer convenablement dans ses textes.

A travers ces sources épigraphiques, il n'est évidemment pas possible de restituer une pathologie mais en dépit de la rigidité du style de ce type d'inscription, ceux qui les ont rédigés ont cherché à exprimer des types de décès sortant de l'habituelle mort naturelle; ils confortent ainsi le caractère extraordinaire de ces morts qui n'appartiennent pas à la communauté vivant sur l'île et qui, de ce fait, demeureront à jamais des inconnus.

L'interprétation du funéraire en Grèce antique doit tenir compte de trois variables d'explication: l'âge, le sexe et le rang social, ainsi que d'une perspective historique qui leur est liée et détermine la valeur symbolique des signes.

Une nécropole comme celle de Rhénée est d'interprétation forcément complexe puisqu'elle a été fondée dans un contexte religieux, la purification. Puis elle a été poursuivie dans un contexte social qui nous est parvenu de façon lacunaire en raison des multiples pillages historiques qui ont mis à mal les sépultures et ont empêché de comprendre les pratiques mortuaires liées au site de Délos.

Dans ce cas particulier délien, en l'absence de marqueurs culturels nets, il serait vain de s'attacher à déterminer un rituel funéraire autour du traitement des corps.

Mais le traitement du corps matériel dans son rapport avec l'immatérialité de la religion grecque, lorsqu'il est étudié via la comparaison des sources archéologiques factuelles avec les sources textuelles à notre disposition, permet toutefois de comprendre un peu mieux le fonctionnement funéraire particulier de cette île et cette petite étude pourrait constituer ainsi un abord préalable à une réflexion plus générale sur la mort à Délos.

En effet, la confrontation des résultats de l'étude paléoanthropologique des squelettes «officiels» de la nécropole de Rhénée, avec la terminologie soigneusement choisie des comptes désignant la mort des cadavres anonymes, donc officieux, abandonnés à Délos, souligne que dans ce contexte précis peut-être plus que dans tout autre, le traitement de la mort dépend du sacré:

- la nécropole a été créée pour plaire à Apollon qui ne supportait pas la mort sur son île de naissance
- les cadavres accidentels de Délos sont gérés par le sanctuaire et non pas la cité.
- le dépôt des morts à Rhénée, sur laquelle régnait Artémis, est très codifié également selon des règles sacrées qui interdisent de souiller le sanctuaire de la déesse.

Plus généralement, hors du cadre de Délos, repérer les connexions sous-jacentes entre le contexte historico-archéologique et les sources épigraphiques permet de connoter



une intention prédominante: en certains lieux, ce peut-être la protection, la délimitation, la conservation des corps. L'étude des structures et des contextes met alors en évidence des pratiques de crémation ou d'ensevelissement correspondant au souci de défense de la sépulture: les interdictions de violation, d'effraction ou d'usage licite sont fréquemment mentionnées dans des décrets civiques; les inscriptions comportant des malédictions violentes sont la forme ultime de protection des tombes.¹⁹

Certaines cités se soucient de l'éloignement entre lieu de vie et lieu de mort, mais ont aussi une visée eschatologique qui passe par la reproduction de certains types d'habitats dans les édifices funéraires; le tombeau joue alors un rôle central dans la relation entre le monde des vivants et celui de l'au-delà: de lieu d'accueil du mort, la sépulture devient souvent lieu de culte organisé, voire aboutit parfois à la création d'un culte héroïque. Il ne s'agit plus seulement d'honorer un défunt de la sphère privée familiale, mais de tisser un cadre cultuel relevant d'un groupe plus large.

A Délos, la double analyse menée ici met en exergue un fonctionnement différent de celui d'une cité de la Grèce antique : au lieu de prendre en considération le caractère insulaire du microcosme civique qui pourrait justifier l'installation de la nécropole sur une île voisine, ce sont surtout les lieux sacrés qui déterminent le fonctionnement funéraire de la cité; l'activité commerciale draine nombre de marchands et étrangers qui viennent s'installer là et ont un fort impact sur le cosmopolitisme de l'île mais la multiplicité et la variété de ses cultes assurent avant tout son renom: c'est autour des sanctuaires que se bâtit la fortune marchande de l'île, c'est autour du sanctuaire d'Apollon que se bâtit son rayonnement religieux. Cette situation unique dans le monde grec antique constitue une originalité supplémentaire dans le fonctionnement de Délos: la stratégie funéraire ne s'élabore donc pas en fonction des lieux de vie mais autour de la volonté d'un dieu qui a la mort en dégoût.

Références

BRUNEAU, Philippe. Contribution à l'histoire urbaine de Délos. Bulletin de correspondance Hellénique. Athènes, v. 98, n. 2, p. 633-709, 1968.

BRUNEAU, Philippe. Recherches sur les cultes de Délos à l'époque hellénistique et à l'époque impériale. Paris: De Boccard, 1970. 694p.

BRUNEAU, Philippe et DUCAT, Jean. Guide de Délos. 4^e ed. Paris: De Boccard, 2005. 339p.

CHARLIER, Philippe; LE ROY, Christian et KEYSER, Christian. Les "suppliciées de Fourni": Réexamen médico-légal et paléopathologie. Bulletin de correspondance hellénique. Athènes, v. 132, n. 1, p. 617-637, 2008.

CHARLIER, Philippe et al. Les suppliciées de Fourni. Intérêt médico-légal de l'étude anthropologique de deux squelettes hellénistiques de Délos (Grèce). Journal de Médecine Légale Droit Médical. Lyon, v. 51, n. 7-8, p. 375-385, 2008.

¹⁹ A ce sujet, cf. le livre de synthèse un peu vieilli mais encore fort utile de Parrot (1939).



CLÈRE, Jacques et LE DINAHET, Marie-Thérèse. Les tombes hellénistiques de Kato Generale à Rhénée: présentation et étude anthropologique. Villeurbanne; Lyon: Maison de l'Orient, 1994. 85p.

DALONGEVILLE, Rémi et al. Hausse relative du niveau marin à Délos (Cyclades, Grèce): rythme et effets sur les paysages littoraux de la ville hellénistique. Méditerranée. Provence, v. 108, p. 17-28, 2007.

DAUX, Georges. Chronique des fouilles de l'École française en 1968. Bulletin de correspondance Hellénique. Athènes, v. 93, n. 2, p. 955-1067, 1969.

DUBISCH, Jill. Death and Social Change in Greece. Anthropological Quarterly. Washington, v. 62, n. 4, p. 189-200, 1989.

GRMEK, Mirko D. Les Maladies à l'aube de la civilisation occidentale: Recherches sur la réalité pathologique dans le monde grec historique, archaïque et classique. Paris: Payot, 1983. 532p.

MELAS, E.M. The Origin of Aegean Cremation. *Ἀνθρωπολογικά*, 5, p. 21-36, 1984.

MORRIS, Ian. Burial and Ancient Society: The rise of the Greek city-state. Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1987. 262p.

MORRIS, Ian. Death-Ritual and Social Structure in Classical Antiquity. Cambridge and New York: Cambridge University Press, 1992. 288p.

PARROT, André. Malédiction et violations de tombes. Paris: Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1939. 201p.

PLASSART, André. Les sanctuaires et les cultes du mont Cynthe. Paris: De Boccard, 1928. 320p.

PROST, Francis. La Purification de Délos de 425: Thucydide est-il fiable? In: FROMENTIN, Valérie; GOTTELAND, Sophie et PAYEN, Pascal (Dir.). Ombres de Thucydide: La réception de l'historien depuis l'Antiquité jusqu'au début du XXe siècle. Pessac: Ausonius Éditions, p. 427-439, 2010.

RHOMAIOS, Konstantinos. Η κάθαρσις τῆς Δήλου καὶ τὸ εὖρημα τοῦ Σταυροποῦλου. *Ἀρχαιολογικόν Δελτίον*. 12, p. 181-223, 1929.

SCHEIDEL, Walter. "The Greek Demographic Expansion: Models and Comparisons." *The Journal of Hellenic Studies*, vol. 123, 2003, pp. 120-140.

SNODGRASS, Anthony M. Archaic Greece: The Age of Experiment. Berkeley, CA: University of California Press, 1980. 236p.

STAVROPOULOS, Dimitris. "Ἐκθεσις περὶ τῆς ἐν Ρηνείᾳ ἀνασκαφῆς", *Πρακτικά τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας*, 53, p. 100-104, 1898.

STAVROPOULOS, Dimitris. "Ἐκθεσις περὶ τῆς ἐν Ρηνείᾳ ἀνασκαφῆς", *Πρακτικά τῆς Ἀρχαιολογικῆς Ἐταιρείας*, 54, p. 66-69, 1899.

THEMELIS, Petros, "Παρατηρήσεις ἐπὶ τοῦ εθίμου τῆς καύσεως τῶν νεκρῶν εἰς τὴν Ἑλλάδα", *AAA*, 6, p. 356-366, 1973.



Recebido em: 03 de novembro de 2018

Aprovado em: 19 de dezembro de 2018

